Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 12/10/2026
ID : 075-257500017-20261012-B2026_36_SEDIF-AR

SEANCE DU BUREAU DU VENDREDI 9 OCTOBRE 2026

Annexe n° B2026-36-SEDIF au procès-verbal

Objet : Réseau – Dévoiement DN 1500 mm à Neuilly-sur-Marne (opération n°2025500) – Programme

---

LE BUREAU,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5711-1 et suivants, et L. 5210-1 à L. 5211-61,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n° C2026-04 du Comité du 21 mai 2026 donnant au Bureau délégation pour le règlement de certaines affaires,

Vu le Plan stratégique d'investissement du SEDIF,

Considérant la nécessité de procéder au dévoiement de la conduite de transport d'eau potable de diamètre 1500 mm située sous la rue de la Liberté à Neuilly-sur-Marne, en raison du projet de construction du centre opérationnel des bus du projet Bords de Marne d'Ile-de-France Mobilités (IDFM), rue Paul et Camille Thomoux à Neuilly-sur-Marne,

Vu le programme n° 2025-500 établi à cet effet pour un montant de 3 612 000 € H.T. (valeur janvier 2026),

Vu la délibération du Comité n° C2024-47 du 19 décembre 2024 approuvant l'actualisation des autorisations de programme et crédits de paiements, et notamment l'autorisation de programme n° 2023-500 prévoyant les crédits nécessaires à cet effet,

Vu la convention-cadre entre IDFM et le SEDIF relative aux études et travaux de mise en compatibilité des réseaux d'eau potable et ouvrages associés du SEDIF dans le cadre des projets d'infrastructures linéaires de transports en commun en Ile-de-France réalisés sous la maîtrise d'ouvrage d'IDFM, signée le 3 novembre 2025,

Vu le projet de convention subséquente bipartite à conclure IDFM relative aux modalités de financement des études de maîtrise d'œuvre pour la mise en compatibilité des installations du SEDIF avec la réalisation du centre opérationnel Bus du projet du Bus Bords de Marne,

Vu l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre n°2023-52 notifié le 11 août 2023 au groupement Artélia/cabinet Merlin,

Considérant la nécessité de passer un marché subséquent pour confier la maîtrise d'œuvre du programme relatif au dévoiement du bief NEUIL124-150-01-06 concerné, au groupement Artélia-Merlin,

Considérant que ces travaux de dévoiement de la conduite placent le SEDIF en tant qu'opérateur de réseau et justifient sa qualité d'entité adjudicatrice,

Vu le budget du SEDIF,

A l'unanimité,

DELIBERE

Article 1 approuve le programme n° 2025-500 relatif aux travaux de dévoiement de la conduite de diamètre 1500 mm située sous la rue de la Liberté à Neuilly-sur-Marne lié à la construction du centre opérationnel des bus du projet Bords de Marne pour un montant de 3 612 000 € H.T. (valeur janvier 2026),

Article 2 confie la maîtrise d'œuvre de ce programme au groupement Artélia-Merlin pour un montant maximal de 212 300 € H.T. (valeur janvier 2026),

Article 3 approuve la convention subséquente bipartite à passer entre IDFM et le SEDIF, relative aux modalités de financement pour la réalisation des études de maîtrise d'œuvre pour la mise en compatibilité des installations du SEDIF nécessaire à la réalisation du Centre opérationnel Bus Bords de Marne *(opération 2025-500 PR),* qui prévoit la prise en charge financière par IDFM d'un montant d'études estimé à 345 000 € H.T. (valeur janvier 2026),

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 12/10/2026
ID : 075-257500017-20261012-B2026_36_SEDIF-AR

Article 4 autorise la signature de cette convention et de tous les actes et documents se rapportant à ce dossier et impute les recettes versées par IDFM aux budgets et exercices 2026 et suivants,

Article 5 les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget d'investissement, sur l'opération d'équipement 2025-500 PR valant chapitre budgétaire des exercices 2026 et suivants, attachées à l'autorisation de programme TI202704.

Syndicat des Eaux d'Ile de France

Le Président,

Richard DELL'AGNOLA
Maire de Thiais
Ancien Député
Vice-président de la Métropole du Grand Paris

Le délai de recours contre le présent acte, auprès du tribunal administratif de Paris, est de deux mois à compter de la date de sa publication.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 12/10/2026
ID : 075-257500017-20261012-B2026_36_SEDIF-AR

SEDIF
SERVICE PUBLIC DE L'EAU

BUREAU DU VENDREDI 9 OCTOBRE 2026

Le vendredi 9 octobre 2026 à 8 heures 45, se sont réunis en salle Odéon, 79, boulevard Saint-Germain - 75006 PARIS, sous la présidence de M. Richard DELL'AGNOLA, Président, les membres du Bureau du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France sur convocation à eux adressée le 2 octobre 2026.

Membres du Bureau	Participation	Pouvoirs à
Richard DELL'AGNOLA	Présent	
Zartoshte BAKHTIARI	Excusé	
Anne PELLETIER-LE-BARBIER	Excusée	
Tonino PANETTA	Présent	
Luc CARVOUNAS	Excusé	
Pierre-Christophe BAGUET	Présent	
Georges SIFFREDI	Présent	
Pierre-Edouard EON	Présent	
Nadège AZZAZ	Excusée	à Richard DELL'AGNOLA
Patrick DONATH	Présent	
Inès MERBAH	Excusée	
Jean-Christophe LAGARDE	Présent	
Julien WEIL	Excusé	
Grégoire DE LASTEYRIE	Présent	
Sylvie JACQUIN	Présente	
Nombre de présents :	***9***	*Pouvoir :* ***1***

Et qui peuvent délibérer valablement conformément aux articles L. 2121-17, L. 2121-20 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

SECRETAIRE DE SEANCE : Grégoire DE LASTEYRIE

Et a participé Monsieur Hervé MARSEILLE, en qualité de personne qualifiée.

◆◆◆◆◆◆◆